CHAPITRE 8

LE RENSEIGNEMENT MILITAIRE EN OPÉRATION DE GUERRE

Un peu de sémantique...

L'objet de cet ouvrage n'est pas de faire référence en matière de vocabulaire militaire. Cependant et surtout lorsque l'on touche au renseignement en opération, il convient d'expliciter certains termes, à défaut de quoi l'on risque de se contenter d'approximations néfastes à la compréhension du problème. Par exemple, quelle est la différence entre reconnaissance et renseignement ? Et entre éclairage et reconnaissance ? Qu'est-ce que le renseignement de combat, qu'est-ce qu'une « zone de responsabilité » et comment la distingue-t-on d'une « zone d'intérêt » ? Voici donc, en guise d'entrée en matière, un peu de sémantique.

Pour les états-majors français, la définition du terme « reconnaissance » est la suivante : « Mission entreprise en vue d'obtenir, par observation visuelle ou par d'autres modes de détection, des informations sur les activités et les possibilités d'un ennemi actuel ou en puissance, ou d'acquérir des données concernant les caractéristiques météorologiques, hydrographiques ou géographiques d'une zone particulière. » Le moins que l'on puisse dire est que les militaires hexagonaux n'ont pas fait preuve en la matière d'une quelconque originalité puisque cette définition est pratiquement la traduction mot pour mot de celle contenue dans le *Dictionary of Military Terms* en usage outre-Atlantique. Quant au « renseignement », la littérature officielle française le définit comme étant à la fois le produit fini et l'ensemble des activités intellectuelles visant à élaborer ce produit à partir du matériau brut. On ne retrouve cependant pas cette dualité dans le dictionnaire anglo-saxon précité où le terme « intelligence » est ainsi explicité : « 1 — Produit résultant de la collecte, de l'exploitation, de la fusion, de l'analyse, de l'évaluation et de l'interprétation des informations

concernant les zones ou pays étrangers. 2 — Information sur et connaissance d'un adversaire obtenues au moyen de processus d'observation, d'enquête, d'analyse ou de compréhension. » Dans les deux phrases relatives à cette définition, le vocable « intelligence » se rapporte donc bel et bien au résultat et non aux activités d'élaboration.

Prosaïquement, un Français peut donc établir la distinction suivante : la reconnaissance est une action de collecte d'informations alors que « le renseignement » est avant tout affaire d'activité intellectuelle. Cette distinction se trouve confortée par la remarque qui suit : même lorsque des organismes spécialisés contrôlent en propre des moyens dédiés à l'acquisition des informations, leur dénomination comporte rarement le terme « renseignement ». On préfère généralement parler d'unité de recherche. Et si le terme en question apparaît — cas de la 54[e] Escadre de Renseignement Air —, c'est toujours parce que les missions d'acquisition dévolues à l'unité se doublent d'une fonction propre d'exploitation. Lorsqu'ils sont employés dans leur sens communément admis, la différence entre les deux termes apparaît encore plus clairement définie : le renseignement est compris comme étant intrinsèquement discret alors que la reconnaissance impose souvent des actions de vive force. Quant à la distinction entre éclairage et reconnaissance, elle peut être ainsi résumée : cette dernière est une activité précédant et facilitant l'élaboration du plan d'action militaire, au contraire de l'éclairage qui appartient à l'action en cours. On utilise des unités de reconnaissance pour mettre à jour les faiblesses de l'adversaire et déterminer le point où l'on va concentrer la puissance de feu susceptible de provoquer la rupture; les unités d'éclairage, elles, précèdent directement les vecteurs de cette puissance de feu, se contentant en quelque sorte de leur « ouvrir la route ». Il est cependant bien évident que toutes les unités de reconnaissance et d'éclairage participent à l'effort de renseignement pris dans son acception globale.

En cours d'opération, une unité, quelle que soit par ailleurs sa nature, utilisera les différentes catégories de renseignement suivantes : renseignement de combat, renseignement de manœuvre, renseignement d'objectif et renseignement de situation. Selon le TTA 181 — document de base fixant la doctrine en la matière au sein de l'armée de terre —, le renseignement de combat se caractérise comme étant « recueilli et exploité au niveau des unités engagées »; il a donc une durée de validité très éphémère, tout au plus quelques heures. Le renseignement de manœuvre, quant à lui, est « relatif au dispositif, au volume ou aux actions de l'ennemi et [est] nécessaire au chef pour la conduite de sa manœuvre. » C'est, au niveau du chef de guerre, la traduction du classique plan de compte rendu que tout soldat au contact doit être capable de

faire : nature, attitude et volume. Le renseignement d'objectif est par essence ponctuel, il concerne la plupart du temps une installation d'infrastructure, une concentration de forces ou un poste de commandement adverses. C'est le type même de renseignement pratiqué par les Equipes d'Observation dans la Profondeur qui, infiltrées dans le dispositif ennemi, transmettent les coordonnées d'un objectif susceptible d'être gratifié de quelques obus. Enfin, le renseignement de situation est officiellement défini comme « ayant pour objet de suivre au jour le jour les événements intéressant la défense et les activités des forces armées avec leurs conséquences à court terme. »

La « zone de responsabilité » est celle à l'intérieur de laquelle le chef d'un niveau hiérarchique considéré est, au moyen des capteurs qui lui sont attribués, responsable de l'acquisition du renseignement. Bien entendu, ledit chef ne gardera pas pour lui seul les informations ainsi obtenues : il devra non seulement et sur leur demande éventuelle les transmettre à ses voisins de niveau hiérarchique équivalent mais aussi en rendre compte à ses supérieurs immédiats ainsi qu'en avertir ses subordonnés. Quant à la « zone d'intérêt », sa définition porte déjà plus à interprétation puisque l'expression désigne la « zone à l'intérieur de laquelle un chef a besoin d'être renseigné sur les facteurs et les développements susceptibles d'affecter l'issue des opérations en cours ou futures. » Quels sont précisément ces « facteurs » et ces « développements » ? Nulle liste à prétention exhaustive ne semble avoir été dressée à ce sujet.

Pour terminer avec ce paragraphe de sémantique pouvant paraître quelque peu rébarbatif, précisons les termes « tactique », « opératif » et « stratégique » qui, parce que trop souvent galvaudés, semblent ne plus avoir de signification précise. Selon le *Dictionary of Military Terms,* le niveau stratégique de guerre est « le niveau (...) auquel une nation ou un groupe de nations détermine ses objectifs de sécurité nationale ou multinationale (...), développe et utilise les ressources nationales pour atteindre ces objectifs. » Bref, le stratégique est avant tout politique. Il ne devient militaire que dans la mesure où l'on se réfère aux états-majors centraux agissant en tant que conseillers techniques directs des instances gouvernementales. Le domaine de l'opérationnel est celui du « niveau de guerre auquel les campagnes et les opérations majeures sont planifiées, conduites et soutenues en vue d'accomplir des objectifs stratégiques dans le cadre d'une zone ou d'un théâtre d'opérations. » Enfin, le niveau tactique est celui de la planification et de la conduite des batailles et des engagements; il a pour acteurs les unités ou les groupements de bas niveaux hiérarchiques. Précisons cependant que ces trois notions ont parfois des acceptions variant quelque peu et ayant parfois tendance à se télescoper. Ainsi, sur

la scène internationale, il est évident que l'expression « niveau stratégique » n'aura pas la même signification si l'on prend en compte les intérêts de sécurité nationale respectifs des USA ou du Luxembourg. En outre, les concepts d'emploi font parfois référence à des niveaux intermédiaires : s'agissant de l'Union Soviétique, par exemple, l'ampleur des moyens militaires mis en œuvre ainsi que le déterminisme de la doctrine ont parfois conduit à la distinction des niveaux stratégico-opératif (opérations au niveau « front » regroupant plusieurs armées) et tactico-opérationnel (opérations du niveau corps d'armée). Enfin, la puissance des médias est telle qu'une action tactique n'impliquant qu'un faible potentiel militaire peut, convenablement « montée en épingle », avoir des répercussions politiques et, donc, devenir peu ou prou stratégique.

Les expressions les plus courantes du vocabulaire propre au renseignement étant explicitées, venons-en maintenant à la description du « cycle du renseignement » et de ses quatre phases.

Le cycle du renseignement

Le renseignement n'est ni un but en soi, ni un processus se satisfaisant de l'improvisation. Doté de moyens limités que le taux d'attrition peut encore contribuer à réduire et qui, une fois engagés, peuvent se révéler difficilement réutilisables — c'est notamment le cas des patrouilles profondes dont la récupération en terrain ennemi est, sinon impossible, du moins très difficile — le chef militaire en opérations, aidé en cela par une cellule spécialisée de son état-major, se doit de planifier l'emploi de ses moyens d'acquisition du renseignement de manière à les utiliser le plus judicieusement possible. En règle générale, une formation préparant sa manœuvre reçoit de l'échelon supérieur une première impression sur l'ennemi : il appartient à la cellule « renseignement » d'assimiler ces informations et d'en déduire l'ennemi auquel l'unité d'appartenance va être confrontée. En fonction des connaissances acquises dès le temps de paix ainsi que des caractéristiques du terrain, les officiers « renseignement » s'efforcent alors de déduire non seulement l'objectif poursuivi par l'adversaire mais aussi le déroulement de sa manœuvre. On obtient ainsi une sorte de « photographie » instantanée de l'ennemi accompagnée des images du « film » composant, avec plus ou moins d'approximation, son action prévisible.

Renseigné par l'échelon supérieur, ayant assimilé l'ennemi à son échelon, le chef de guerre doit concevoir sa manœuvre en fonction de la mission reçue. Pour ce faire, il aura tout d'abord besoin d'informations ponctuelles et, de surcroît, devra être constamment renseigné sur le déroulement de la manœuvre ennemie puisque celle-ci est susceptible de gêner sa propre action. Il exprimera donc des besoins en renseignement, complétant ainsi la



première phase du cycle, celle justement dite de « l'expression des besoins ».

Cette première phase achevée, il incombe à la cellule « renseignement » de satisfaire les besoins exprimés; les officiers de la cellule devront alors effectuer un travail de planification : c'est l'objet de la deuxième phase, dite « d'orientation de la recherche ». Si les informations recherchées peuvent être acquises dans les limites géographiques de la zone de responsabilité, il reviendra à la cellule « renseignement » de répartir le travail de recherche entre les différents moyens d'acquisition organiques ou rattachés en fonction de leurs capacités de détection et de leur disponibilité.

Viendra ensuite la troisième phase, celle de la « recherche » : ayant reçu leur mission, les échelons de commandement des unités d'acquisition du renseignement vont traduire cette mission en ordres tactiques qui seront transmis aux unités élémentaires chargées du recueil de l'information. Il ne faut cependant pas imaginer que, en attendant les résultats de la recherche, les officiers de la cellule « renseignement » n'ont plus qu'à se tourner les pouces : certaines informations ne peuvent être obtenues qu'auprès des échelons hiérarchiques supérieurs ou des voisins; les officiers traitants devront donc effectuer des demandes en conséquence.

Avant de poursuivre, une parenthèse : s'agissant d'activité de renseignement, il existe une loi intangible qui énonce que l'acquisition et l'exploitation doivent absolument être séparées, ceci afin d'éviter la distorsion subjective des informations. Cette distorsion peut en effet être très facilement induite par une vue incomplète de la situation ou un désir trop hâtif de simplifier un compte-rendu. L'exemple suivant, souvent cité, est très révélateur à ce sujet : un peloton de char se composant de trois véhicules, un observateur cadrant un char dans l'optique de ses jumelles pourra tenir le raisonnement suivant : « Puisque j'ai vu un char et que ce char n'opère certainement pas seul, j'ai probablement affaire à un peloton. Je vais donc rendre compte que je suis au contact avec un peloton de chars ». Raisonnement à priori cohérent pour cet observateur ne surveillant qu'un compartiment du champ de bataille. Cependant, un autre élément effectuant une mission analogue mais ayant pris en compte un secteur voisin pourra détecter quant à lui la présence des deux chars cachés aux yeux du premier observateur; en vertu du même raisonnement, il sera lui aussi fondé à rendre compte de l'observation d'un peloton. Et c'est ainsi que l'apparition de trois chars motivera un compte-rendu signalant la présence de deux pelotons, soit six chars. Pour peu que cette erreur se surajoute à une erreur similaire au niveau de l'exploitation et notre peloton observé deviendra un escadron. Les moyens d'investigation transmettront donc exclusivement des informations brutes à leur propre

échelon de commandement et c'est cet échelon et lui seul qui se livrera sur le matériau obtenu à une première synthèse.

L'élaboration de cette synthèse fait précisément l'objet de la quatrième et dernière phase du cycle, celle de « l'exploitation ». Précisons tout de suite que, s'il s'agit bien de la dernière phase, cela ne signifie pas pour autant que l'on en restera là : le cycle est un processus sans fin. Que surgissent de nouvelles interrogations, celles-ci suscitent alors l'émergence de nouveaux besoins qu'il s'agit de satisfaire par une nouvelle orientation de la recherche, donc une nouvelle activation des moyens d'acquisition du renseignement et ainsi de suite... Parfois, il s'agira plus prosaïquement de confirmer périodiquement un renseignement négatif pour que le besoin en renseignement soit satisfait : il peut s'agir de s'assurer que l'ennemi n'emprunte pas certains axes routiers ou ne débouche pas soudainement sur les arrières.

En fait, le « cycle du renseignement » ainsi décrit dépasse largement le cadre trop strict des opérations militaires : moyennant quelques adaptations, il schématise tout aussi bien les actions d'information auxquelles un dirigeant d'entreprise ne manquera pas de s'atteler avant de prendre pied dans un nouveau secteur économique ou de lancer un nouveau produit. C'est du moins l'avis de Bernard Besson et Jean-Claude Possin, qui, dans un ouvrage ayant pour titre *Du renseignement à l'intelligence économique,* écrivirent : « L'intelligence économique n'est pas une hiérarchie, elle est un cycle de questions et de réponses. Ce cycle doit être entretenu, car de sa rotation dépend le fonctionnement du système. » Dans ce livre et pour évoquer le domaine de l'intelligence économique, on retrouve du reste bel et bien un vocabulaire employé dans les milieux du renseignement militaire, voire du renseignement tout court : les mots « analyse », « réseau », « évaluation », « manipulation », « source » ou « mission » y cotoient les expressions « élaborer des synthèses » ou encore « acquérir l'information »...

Mais revenons à l'objet de ce chapitre et intéressons-nous de plus près à la dernière phase de ce « cycle du renseignement ».

L'exploitation

Un général commandant un groupement de forces ne sera pas directement intéressé par le seul fait qu'une patrouille appartenant à l'un de ses éléments d'investigation ait aperçu deux chars au coin d'un bois. Il lui faudra, à son niveau, avoir une vue beaucoup plus large de la situation afin qu'il se fasse une idée synthétique de l'ennemi qu'il lui faudra affronter. C'est le rôle de la fonction « exploitation » qui consiste à synthétiser les multiples informations élémentaires afin de restituer au chef de guerre une vue globale correspondant à son niveau de commandement. Le seul renseigne-

ment brut qui sera transmis directement est celui qui aura été défini comme renseignement prioritaire, c'est-à-dire suffisamment significatif pour peser de manière directe sur les opérations en cours ou suffisamment important pour requérir une réaction immédiate. Les renseignements prioritaires les plus usités sont ceux concernant l'observation de vecteurs susceptibles d'emporter des charges de destruction massive (missiles sol-sol), l'observation d'une action de grande envergure dans la troisième dimension (héliportage sur une grande échelle pouvant faire naître une menace directe sur les arrières) ou l'apparition de matériels ayant une signification précise, c'est-à-dire caractéristiques d'un certain niveau d'emploi.

Comment l'observation de multiples faits n'ayant apparemment aucun lien entre eux peut-elle conduire à une vue synthétique de la situation ? Tout d'abord une constatation de simple bon sens : la manœuvre ennemie peut paraître désordonnée à un observateur isolé mais obéit en fait à une logique plus ou moins rigide qu'une connaissance acquise dès le temps de paix a permis d'analyser. Le dispositif ennemi est donc une sorte de puzzle dont la possession de quelques pièces et d'un schéma directeur d'ensemble permet de déduire les positions respectives des pièces encore en vrac. Les pièces possédées représentent les renseignements déjà obtenus tandis que la photo d'ensemble, généralement imprimée sur la boîte du jouet, peut correspondre à des schémas de déploiement que l'on peut dresser d'après la connaissance de la doctrine ennemie et d'après l'analyse préalable du terrain, notamment en ce qui concerne les voies de pénétration imposées par le relief et l'infrastructure routière. Si l'on sait par exemple que les éléments de tête ennemis sont habituellement composés d'une unité d'infanterie motorisée directement appuyée par une unité de chars et soutenue par une unité d'artillerie suivant à quelques kilomètres en arrière, l'observation d'un nombre significatif de véhicules de combat d'infanterie permettra de déduire la position de l'unité blindée et des canons. Le travail de déduction peut même être fortement facilité par l'observation de matériels très caractéristiques. En effet, la présence de quelques chars ne permet pas de tirer des conclusions significatives sur le déploiement des unités adverses : ces engins peuvent appartenir à différentes pièces du puzzle, parfois très éloignées les unes des autres. Il n'en va pas de même pour certains matériels très typés : c'est par exemple le cas des blindés de commandement, des missiles sol-sol, de certaines pièces d'artillerie appartenant à un niveau d'emploi relativement élevé ou encore de matériels spécifiques tels que véhicules de guerre électronique, véhicules porteurs de drones de reconnaissance, équipements radio de liaison troposphérique, etc. Tous ces matériels sont caractérisés par une dotation permettant d'identifier sans conteste le niveau d'une unité et ont, la plupart du temps, une place relativement

précise et figée dans le dispositif ennemi. Leur observation permet donc avec une marge d'erreur réduite de reconstituer le schéma d'engagement de l'adversaire. Ce schéma pourra ensuite être confirmé par l'utilisation de moyens d'acquisition diversifiés dont les champs d'action s'interpénètrent et se complètent.

Des moyens militaires plus complémentaires que concurrents

En effet, le profane pourrait imaginer que les différents moyens d'acquisition du renseignement sont concurrents et peuvent rendre grosso modo les mêmes services : rien n'est plus faux. Tout d'abord, chacun d'entre eux ne peut, en fonction de ses caractéristiques techniques propres, agir que dans certaines limites de profondeur. En outre, l'utilisation de chaque type de capteur est intrinsèquement caractérisée par des avantages et des inconvénients qui, à profondeur d'emploi égale, amèneront à privilégier un moyen par rapport à un autre. Par exemple, si un chef de guerre éprouve le besoin d'acquérir le renseignement dans une zone contrôlée par l'ennemi à une centaine de kilomètres de distance, il aura le choix entre différents moyens mis à sa disposition : patrouilles profondes, radar de surveillance terrestre aéroporté, reconnaissance aérienne ou encore drone de reconnaissance. En fonction des circonstances et du type de renseignement recherché, il sera amené à faire un choix.

Une patrouille de reconnaissance profonde est l'instrument rêvé pour qui désire avant tout établir une permanence de recueil du renseignement et ce, en s'affranchissant des aléas de la météo. D'autre part, les équipiers étant entraînés à la survie en zone d'insécurité, l'observation pourra être maintenue pendant un laps de temps très long : pour les parachutistes du 13e RDP, « rester en planque » pendant une quinzaine de jours est chose courante. Permanence et durée sont donc deux avantages des patrouilles profondes; ils en font un moyen privilégié pour l'observation de l'activité sur un objectif limité en surface (terrain d'aviation, base navale, casernements, postes de commandement, etc...). De plus, une patrouille profonde infiltrée en territoire ennemi peut opportunément modifier le cours de sa mission pour prendre en compte un objectif non prévu à l'origine. Troisième avantage, donc : la capacité d'initiative. Quatrième avantage : la furtivité qui permettra par exemple au chef militaire d'être discrètement et parfaitement éclairé sur le déploiement des forces ennemies dès avant le déclenchement « officiel » des hostilités. Enfin, une équipe peut également être caractérisée par sa versatilité. Qu'un objectif d'importance stratégique certaine (missile nucléaire, poste de commandement de haut niveau, VIP, etc.) vienne à se présenter, et la mission de renseignement peut être immédiatement commuée en mission de destruction, sous réserve bien entendu que les armements en possession de l'équipe y soient adaptés. Cette possibilité est cepen-

dant à double tranchant : elle obère en effet toute capacité ultérieure de discrétion et rend quasiment impossible la reprise de la mission de renseignement. Mais, bien entendu, les patrouilles de reconnaissance profonde n'ont pas que des avantages. Tout d'abord, elles sont généralement très vulnérables lorsque découvertes : dans ce cas, elles ne peuvent compter que sur des moyens d'autodéfense limités. Ensuite, des nécessités évidentes de discrétion alliées à des impératifs techniques peuvent induire une absence totale de moyens motorisés donc des possibilités de déplacement très réduites, ce qui limite la zone prise en compte. Enfin, la récupération d'une équipe infiltrée en arrière des lignes est généralement très périlleuse : une patrouille ne doit être engagée qu'à bon escient.

Un radar de surveillance terrestre aéroporté du type HORIZON est capable de fournir très rapidement un aperçu de l'activité terrestre ennemie sur une zone très étendue : c'est un formidable outil permettant de distinguer au premier coup d'œil les axes d'effort et d'appréhender l'ensemble du dispositif d'un adversaire. Son environnement informatisé autorise un traitement poussé des informations recueillies et, en particulier, la corrélation des renseignements obtenus avec une cartographie numérisée. Mais, bien qu'un prototype doté de capacités SAR ait été testé récemment, les Cougar HORIZON ne sont pour l'instant efficaces que sur des objectifs mobiles et leur vulnérabilité en limite l'emploi à de brefs « coups de sonde radar ». Une permanence d'observation nécessite donc de posséder un nombre suffisant d'appareils. Bien évidemment, cette nécessité trouve très vite une limite d'ordre budgétaire. Enfin, l'expérience en Bosnie de l'appareil américain JSTARS pourtant nettement plus puissant qu'un Cougar HORIZON montre que l'acuité d'un tel système est obérée dès lors qu'il est employé en terrain montagneux.

Un élément blindé d'investigation est peu discret mais présente un avantage commun avec les patrouilles profondes : la permanence de l'observation. De plus, la protection offerte par le blindage est particulièrement appréciable surtout dans le cadre des crises ayant tendance à multiplier les interventions des forces françaises à l'étranger. Etre impliqué dans ce type d'opération signifie en effet faire preuve de discernement dans l'usage de la force. En conséquence, être protégé évite bien souvent de recourir à l'escalade pour se tirer d'un mauvais pas. Enfin, les progrès rapides enregistrés ces dernières années dans le domaine de l'optronique permettent d'équiper les blindés légers avec des moyens performants de détection : le véhicule de reconnaissance, après avoir longtemps compté avant tout sur sa puissance de feu pour acquérir le renseignement en faisant réagir l'ennemi, s'accommode maintenant de modes d'emploi plus furtifs.

Un avion permet d'aller chercher vite et loin un renseignement fugitif tout en s'affranchissant dans une certaine mesure des conditions météo; mais un appareil de reconnaissance fait un passage sur l'objectif, rarement un second surtout si celui-ci est fortement défendu par des moyens sol-air efficaces. De plus, les avions de reconnaissance coûtent cher à l'achat comme à l'emploi et nécessitent une infrastructure en dur pas toujours disponible; peu nombreux, ils font parfois défaut.

L'expérience du CL-289 en Bosnie montre à l'évidence l'intérêt de posséder ce type de matériel. Schématiquement, les drones possèdent les mêmes qualités et les mêmes défauts que les appareils de reconnaissance; ils sont cependant beaucoup plus tributaires de la météo.

Avantages et inconvénients, donc, mais encore et surtout complémentarité des différents moyens d'acquisition. Complémentarité dans la profondeur lorsqu'il s'agit, pour un niveau hiérarchique donné, de jalonner un adversaire à différents stades de sa progression. Complémentarité également pour prendre en compte un objectif ponctuel plus ou moins fugitif : repéré par un moyen technique apte à couvrir une zone étendue (Hélios), celui-ci pourra en effet voir sa présence confirmée par l'exploitation d'images de reconnaissance aérienne fournies par CL-289 ou par Mirage F1CR. L'activité sur l'objectif ainsi qu'une éventuelle identification des unités, un chiffrage plus précis du volume des forces présentes et une observation de l'attitude de l'ennemi seront par contre du domaine de la recherche du renseignement par une équipe du 13ᵉ RDP ou du COS. Complémentarité enfin puisque la modularité expéditionnaire actuellement requise des forces armées françaises nécessite d'avoir à disposition un ensemble de moyens diversifiés aptes à fournir une solution efficace à tout problème posé.

La manœuvre du renseignement au sein de la BRGE

Avant tout, une précision indispensable : il est important de garder à l'esprit que, contrairement à l'idée communément admise, la BRGE n'est nullement subordonnée à la DRM. Les moyens de la brigade appartiennent à l'Armée de Terre et lorsque la Direction du Renseignement Militaire estime devoir leur confier une mission, elle exprime des besoins. C'est la prise en compte de ces besoins par l'autorité de tutelle qui conditionne la mise sous contrôle opérationnel des moyens de la BRGE au profit de la DRM. Il est cependant bien évident qu'une demande respectueuse du formalisme est rarement rejetée pourvu que les moyens soient disponibles.

Cette précaution étant prise, entrons dans le vif du sujet. L'utilisation des capteurs que sont les drones, les patrouilles de reconnaissance profonde ou les stations d'interception radio doit,

pour atteindre une efficacité optimum, obéir à un certain nombre de règles d'emploi. Ainsi qu'énoncé dans le chapitre relatif à la DRM, les deux principales attributions opérationnelles de la brigade sont les suivantes : la constitution à la demande d'un — ou de plusieurs — Centre de Mise en œuvre (CMO) recevant la mission d'assurer le contrôle d'un « module » d'acquisition du renseignement au profit d'un commandement désigné ainsi que la fourniture « clé en main » de ce — ou ces — « module(s) » composé(s) à partir des moyens propres aux unités rattachées à la brigade. En l'occurrence, qu'est-ce qu'un « CMO » et quelle est la composition d'un « module » ?

Avant que les stratèges français ne prennent toute la mesure des problèmes posés par les bouleversements géostratégiques de ces dix dernières années, l'utilisation des unités spécialisées d'acquisition du renseignement était régie par une conception rigide de la subordination organisationnelle. Avant tout structurés pour « travailler » au profit de la grande unité auxquels ils étaient organiquement rattachés, les régiments fournissaient des éléments qui, notamment dans le cas d'une intervention extérieure, accomplissaient leurs missions respectives en ordre quelque peu dispersé. Le schéma du contrôle opérationnel était alors le suivant : chaque régiment formait un DL (Détachement de Liaison) dont la fonction était d'assurer l'interface entre le bureau « renseignement » de l'unité d'emploi et les équipes spécialisées déployées sur le terrain. Répartir les besoins en renseignement exprimés par le chef entre les différents capteurs disponibles était une tâche dévolue aux officiers du « B2 », lesquels ne maîtrisaient pas toujours la doctrine d'emploi relative aux différents moyens d'acquisition qu'ils avaient à actionner. Dans le cadre de ce schéma de fonctionnement, la tâche du détachement de liaison était avant tout de traduire sous forme d'ordres opérationnels les besoins attribués et de livrer en retour les renseignements recueillis sous une forme définie par l'autorité d'emploi. Une exigence accrue en matière de coordination, la sophistication sans cesse plus poussée des moyens techniques d'acquisition et la diversité des scénarios d'engagement a considérablement fait vieillir cette doctrine : il fallait faire mieux. A l'heure actuelle, la solution retenue est la suivante : en fonction de la mission impartie, un « module » d'acquisition du renseignement comprenant une proportion variable de moyens techniques est formé et ce module est obligatoirement placé sous le contrôle opérationnel d'un Centre de Mise en œuvre, sorte d'état-major spécifique composé d'officiers appartenant à la BRGE. La manœuvre « renseignement » terrestre est ainsi entièrement planifiée et contrôlée par des spécialistes formés à ce genre de tâche réclamant à l'évidence des savoir-faire spécifiques qu'ils maîtrisent. La coordination est bien entendu meilleure qu'antérieurement et permet en

particulier, à travers l'exploitation de la complémentarité des moyens techniques, une meilleure prise en compte de l'ennemi à l'intérieur de la zone de responsabilité. Cette manière de faire est également mieux adaptée à une intervention menée dans un cadre multinational où le CMO, fort de sa connaissance en matière de doctrine d'emploi des moyens qu'il actionne, est à même de traduire les préoccupations d'un commandement éventuellement multinational en termes intelligibles par tout spécialiste français. Certaines mauvaises langues vont jusqu'à affirmer que le CMO fonctionnerait dans ce cas précis comme une sorte de filtre permettant de sélectionner les informations pouvant être divulguées aux alliés... Quant au bureau « renseignement » de l'échelon d'emploi, il reçoit en provenance du CMO les synthèses censées répondre aux besoins globaux qu'il a exprimés. Si nécessaire, le « B2 » peut avoir recours aux services de la DRM, contacter ses voisins pour des demandes ponctuelles ou animer la recherche effectuée par des moyens aériens pouvant éventuellement être mis à sa disposition.

Un « module » n'a pas de composition prédéterminée au niveau de la BRGE, précision apportée en ces termes par un officier appartenant à l'état-major de la brigade : « C'est très difficile à notre niveau car chaque intervention a ses spécificités et, puisque nous contrîlons quatre régiments actuellement et bientôt cinq voire six, cela nous amènerait à envisager un trop grand nombre de cas de figure. Par contre, nous avons une politique systématique d'entraînement conjoint et les régiments, eux, ont défini des modules. Lorsque la mise sur pied d'un module de brigade nous est demandé, il nous suffit donc de requérir un des modules qu'ils ont prédéfinis à leur niveau. » Ajoutons à ces propos que la constitution de modules de circonstance au niveau de la brigade est grandement facilité par l'adoption d'un système C^4I orienté « renseignement » commun à toutes les unités organiquement rattachées à la BRGE. Compatible avec toute la panoplie des moyens techniques d'acquisition, ce système se révèle comme l'atout majeur permettant à un CMO d'accomplir sa tâche de coordination.

URH, EED et EOP

Il y a quelques années, certaines divisions de l'armée de terre avaient éprouvé le besoin de créer des Unités de Recherche Humaine (URH) afin de disposer en propre d'une capacité d'acquisition du renseignement au moyen de patrouilles profondes. Actuellement, la plus médiatisée de ces formations est sans conteste l'URH 27. Son existence a en particulier été mentionnée dans un article présentant l'utilisation de parapentes qui, selon un officier supérieur ayant servi dans un Bataillon Alpin, n'est qu'anecdotique car trop tributaire des conditions météo très changeantes en terrain montagneux. Quoi qu'il en soit, l'URH 27 est encore, à l'heure

où ces lignes sont écrites, une structure d'accueil regroupant les « sections de renseignement » des différents bataillons ainsi que les Equipes d'Observation dans la Profondeur du 93e Régiment d'Artillerie de Montagne. Selon l'officier ayant commandé l'URH 27, ces équipes « constituent, en situation de guerre, des groupes de renseignement sur les arrières de l'ennemi, et, en situation de crise, des équipes de recherche humaine. Enfin, elles fournissent des équipes d'appui au franchissement en montagne au profit des unités spécialisées. » Plus loin, il est précisé que « les équipes de l'URH 27 peuvent acquérir le renseignement dans les conditions météo les plus dures et acheminer ce renseignement à grande distance par transmission rapide chiffrée. » Du fait de la spécificité du terrain, ces équipes disposeraient en effet de moyens radio leur permettant d'accomplir leur mission bien au-delà de la ligne des contacts ce qui est inhabituel s'agissant d'un moyen de reconnaissance organique de division. Il apparaît enfin que les EOP du 93e RAM ont la double qualification.

La 27e Division d'Infanterie de Montagne n'était cependant pas la seule à avoir formé une URH; c'est en effet également le cas des 9e DIMa, 4e DAM et 11e DP. En ce qui concerne la 9e Division d'Infanterie de Marine, une URH avait en particulier été créée au sein du 2e RIMa et de son détachement d'assistance opérationnelle (DAO), d'un volume de l'ordre de la section. Subdivisé en trois équipes, celui-ci a une double mission. Il est apte à fournir des cadres expérimentés susceptibles d'être envoyés en mission à l'étranger pour y accomplir des tâches d'assistance opérationnelle. Il peut également fournir des équipes de renseignement dans la profondeur utilisables aussi bien isolément qu'en cas d'engagement de la division tous moyens réunis. La 4e Division Aéro Mobile avait sous ses ordres également un régiment d'infanterie qui, il n'y a pas si longtemps encore, comprenait une Compagnie Légère de Renseignement (CLR). Celle-ci était apte à renseigner en arrière des lignes ennemies et, dotée de matériels légers, avait adopté l'héliportage comme moyen préférentiel de mise en place. Le cas de la 11e Division Parachutiste est encore plus caractéristique puisque chaque régiment qui lui était rattaché possède un élément qualifié en chute opérationnelle; tout d'abord désignés sous l'acronyme CRAP (Commando de Recherche et d'Action dans la Profondeur), ils devinrent plus récemment des CP (Commandos Parachutistes). Ils peuvent soit agir au profit de leur régiment d'appartenance, soit être regroupés en un GCP (Groupement de Commandos Parachutistes) pour voir leur engagement planifié à un niveau division, avant permanent, et maintenant circonstanciel. Accessoirement, le GCP appartient à ce qu'il est convenu d'appeler le « deuxième cercle » du Commandement des Opérations Spéciales (COS) et peut se voir confier des missions ponctuelles au profit de celui-ci.

Nombreuses sont les divisions à posséder un Escadron d'Eclairage Divisionnaire (EED). C'est notamment le cas des 6e DLB (EED 6 à Valence) et 27e DIM (EED 27 au Valdahon). Ce type d'unité riche d'environ 155 hommes ne manque pas d'atouts : le remplacement des Jeeps et P4 par 35 VBL lui procure un degré de protection appréciable tout en lui conférant une certaine discrétion. La présence de 3 radars RASIT et de 3 caméras thermiques MIRA lui assure des capacités de détection non négligeables. Enfin, 6 postes de tir pour missiles antichar Milan lui donnent un « punch » suffisant pour obliger l'ennemi à dévoiler ses intentions. Dans le futur, ce genre d'unité devrait encore gagner en puissance de feu avec le montage de mitrailleuses lourdes ou de lance-grenades automatiques sur les VBL, tandis que l'emport de moyens optroniques modernisés améliorera ses possibilités d'acquisition du renseignement.

La réorganisation de l'armée de terre entraîne à court terme la disparition de l'échelon « division » au profit de la constitution d'un système de quatre « réservoirs de forces ». Chacun d'entre eux est spécialisé et fournit au fur et à mesure les moyens dont on estime avoir besoin en fonction de la mission impartie : les EED et URH n'y subsisteront pas sous la forme qu'on leur connaît actuellement. Les brigades devraient en effet se voir affecter les moyens « renseignement » suivants : un Escadron d'Eclairage et d'Investigation (EEI) ou une Compagnie de Recherche Humaine (CRH) suivant le type de la brigade, un système de drone à très courte portée et des radars de surveillance du sol de type RASIT. En outre, il est d'ores et déjà prévu que certaines brigades puissent se voir affecter en renfort, au besoin, une Compagnie de Reconnaissance Electronique et de Combat de l'Avant (CRECA) provenant du 54e RT. Les bataillons (ou régiments) organiques des brigades ne seront pas démunis : il est envisagé de les doter d'une unité de renseignement du volume de la section notamment équipé d'un senseur bimode radar millimétrique/caméra thermique. Au niveau division — non organique mais ponctuellement créé pour engerber plusieurs brigades en fonction des besoins —, les moyens proviendront soit des brigades, soit de la BRGE. Si l'on tient compte de la maquette retenue pour l'armée de terre, on irait donc vers la formation de 6 Escadrons d'Eclairage et d'Investigation (2 brigades blindées, 2 brigades mécanisées et 2 brigades légères blindées) ainsi que de 2 Compagnies de Recherche Humaine (2 brigades d'infanterie). Sans oublier, bien entendu, la Brigade Franco-Allemande dont on ne sait si elle conservera sa structure actuelle.

Les EOP sont un cas à part. En effet, les assimiler à des patrouilles de reconnaissance profonde style « 13e RDP » en raison d'une certaine similitude des procédures d'emploi serait pour le

moins hâtif. Servant au sein des régiments d'artillerie, les Equipes d'Observation dans la Profondeur ont été formées en vue de fournir du renseignement d'objectif et non du renseignement tactique. En cela, la finalité des EOP est analogue à celle des RATAC ou autres AMX-10 VOA. Les EOP ne sont donc pas des commandos rattachés aux régiments d'artillerie, mais des artilleurs utilisant les techniques commando pour faire de l'observation. Chaque régiment de canons tractés, d'automoteurs ou de lance-roquettes multiples dispose ainsi d'équipes, capables de s'infiltrer jusqu'à 20 kilomètres en avant des lignes de contact afin d'y prendre en compte un compartiment de terrain et signaler l'irruption de l'ennemi. Disposant d'optiques à intensification de lumière, de télémètres laser et de postes radio, les EOP peuvent ainsi signaler les objectifs susceptibles d'être pris en compte, observer les tirs et transmettre des ordres de correction.

L'aptitude au renseignement des unités du COS

Le Commandement des Opérations Spéciales n'exerce aucun contrôle hiérarchique sur quelque unité que ce soit. En ce sens, l'expression « unité du COS » est impropre; elle est cependant commode lorsqu'il s'agit de désigner les formations militaires hautement spécialisées capables d'accomplir ce qu'il est convenu d'appeler des « opérations spéciales ».

Le cas du 1er Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine est à ce titre caractéristique. En effet et ainsi qu'il a été précisé au chapitre traitant de la DRM, le régiment était, au milieu de la décennie 80, organisé en trois compagnies destinées à jouer le rôle d'URCA (Unité de Recherche de Corps d'Armée). En cas de guerre, il devait donc éclater, chaque URCA rejoignant sa grande unité d'emploi pour y être utilisée en tant qu'unité de patrouilles profondes, susceptibles cependant de se muer à la demande en autant d'équipes de destruction. Il y avait donc une certaine analogie entre la doctrine d'emploi du 1er RPIMa et les missions que les *spetsnaz* soviétiques étaient censés accomplir au détriment des PC et moyens nucléaires occidentaux dans le cadre du « complexe reconnaissance-destruction ». Aujourd'hui encore, la filière propre au régiment est désignée sous l'acronyme RAPAS (Recherche AéroPortée/Action Spécialisée) ce qui, en clair, signifie que les équipes du régiment sont théoriquement capables d'accomplir des missions analogues à celles dévolues au 13e Régiment de Dragons Parachutistes. La même remarque est, dans une certaine mesure, valable pour les chuteurs du GCP (Groupement de Commandos Parachutistes). Celui-ci appartient en effet au « deuxième cercle » des unités du COS ce qui signifie que, même si ce cas de figure n'est pas le plus probable, l'emploi d'équipes appartenant au Groupement par l'état-major de planification installé

à Taverny est envisageable. Or, quel genre de spécialistes appartiennent au GCP ? Ceux qui, il n'y a pas si longtemps étaient dénommés CRAP (Commandos de Recherche et d'Action dans la Profondeur). Ici encore, on retrouve le mot « recherche » qui, dans le vocabulaire militaire francophone, signifie en fait « recherche du renseignement ». Bref, à examiner de près les capacités des unités spéciales, on se rend vite compte que renseigner est une mission qu'elles savent accomplir. Du reste, il n'échappe à aucun observateur averti qu'action spéciale et renseignement sont intimement liés : qui songerait à effectuer un coup de main sans avoir auparavant établi un dossier d'objectif exhaustif ? Qui prétendrait intervenir dans un contexte de guerre civile sans avoir parfaitement assimilé les tenants et les aboutissants de la situation à affronter ? Quel détachement de forces spéciales agissant au cœur d'une crise en évolution constante n'aurait pas le réflexe d'en informer en temps quasi-réel son autorité d'emploi ? Les « unités du COS » possèdent donc une capacité de renseignement intrinsèque et l'oublier serait faire preuve d'une méconnaissance flagrante du sujet traité.

L'infoguerre

Les paragraphes précédents sont surtout relatifs aux opérations de guerre que l'on pourrait qualifier de « classiques » dans le sens où elles concernent principalement les actions de combat opposant deux forces armées. Or, ce scénario réducteur est en passe de voler en éclats en raison de l'émergence d'un concept à la fois plus global et très différent généralement dénommé « infoguerre ». De quoi s'agit-il ? Défrichant le domaine dans le cadre du Centre d'Etude et de Prospective de l'EMAT, le lieutenant-colonel Faucon établit une distinction entre « guerre de l'information » et « opérations d'information », la première expression ne concernant qu'une partie des actions que la deuxième expression désigne. Le même officier définit en outre les « opérations d'information » comme « ayant pour but d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions de toute nature engagées par les forces sur des champs d'opération physiques et immatériels. » Voilà en quoi le concept d'infoguerre présente un caractère plus global : il régit non seulement les combats opposant physiquement deux forces armées mais se mène aussi dans l'infosphère, domaine non palpable relatif à la circulation de l'information. Plus qu'un discours, un exemple précis — donc obligatoirement réducteur — va permettre d'exposer intuitivement les implications stratégiques de cette révolution.

Imaginons un scénario de crise impliquant l'intervention d'un contingent de maintien de la paix sur un théâtre d'opérations où les forces expéditionnaires se verraient aux prises avec des belligérants soutenus par une puissance étrangère technologiquement développée. Si celle-ci possède une capacité d'imagerie spatiale, rien ne

l'empêche d'apporter un soutien « renseignement » aux factions qu'elle aide. Doit-on pour autant considérer cet état comme ennemi et intenter contre lui des opérations de guerre ? Bien évidemment non. Compliquons un peu le scénario : et si les images proviennent d'une entreprise commerciale proposant des produits présentant une qualité militaire ? Cette supposition n'est pas du domaine de l'imaginaire : certaines informations font en effet état d'une résolution inférieure au mètre pour des images disponibles sur le marché. Là aussi, il est difficilement concevable de mener une opération physiquement agressive à l'encontre d'une société commerciale surtout si elle appartient à un pays tiers non impliqué officiellement dans la crise. Il semble que, pour contrer ce genre d'intrusion, des tactiques spécifiques aux « opérations d'information » puissent être efficaces. A ce titre, on peut faire remarquer que, si les concepts relatifs à l'infoguerre avaient été développés plus tôt, le sabotage du *Rainbow Warrior* n'aurait pas eu lieu d'être. Du reste et sans aller jusqu'aux scénarios imaginés plus haut, des opérations d'information typiques peuvent tout simplement être mises en œuvre par un gouvernement désirant infléchir une vision des événements, présentée de manière jugée non satisfaisante par les médias.

L'EMAT a donc, en collaboration avec les Britanniques, initié une réflexion de fond visant à formaliser les concepts relatifs à ce qu'il est convenu d'appeler la « guerre de l'information ». Il s'agit notamment, à la demande de l'échelon politique, de reculer le moment où les forces doivent recourir à l'action armée et ce, en privilégiant des « stratégies indirectes dans lesquelles, sans être absente, la force armée ne joue pas un rôle premier ». Après avoir souligné que la guerre de l'information amenait une explosion des limites géographiques, l'officier du CEP a précisé que son service avait rejeté une approche trop cartésienne du problème, ayant au contraire adopté une méthode systémique amenant à distinguer six niveaux d'opérations qui, croisés avec quatre dimensions principales, amènent à définir 51 objectifs précis que des opérations de guerre de l'information sont susceptibles d'atteindre. Par exemple, l'objectif énoncé par « perturber ou leurrer les systèmes C^3I de l'adversaire » prend place dans la dimension « systèmes de commandement et d'information » au regard du niveau « garantir les effets de sa propre action ».

Dans le domaine particulier des opérations psychologiques comprises comme étant une sous-catégorie des « opérations d'information », il semble que le Commandement des Opérations Spéciales (COS) soit en pointe du processus de réflexion initié en France. Les premières conclusions des travaux en cours font ressortir le rôle primordial des troupes au sol : elles semblent constituer le

meilleur vecteur car étant en contact direct avec la population. Ce n'est bien évidemment pas le cas des marins ou des aviateurs.

Sauf à tenir des propos trop théoriques pour avoir leur place dans cet ouvrage, il est difficile d'être plus exhaustif s'agissant d'un domaine qui commence, en France, tout juste à susciter un débat doctrinal de fond. Il est cependant bien évident que, pour se situer dans une dimension où la connaissance règne sans partage, les opérations d'information seront indubitablement liées aux techniques et tactiques actuellement appliquées dans les différents domaines relatifs au renseignement. En guise de conclusion, il est intéressant de constater que ces opérations d'information trouvent dans le réseau Internet un champ d'application à leur mesure. Le « Web » a du reste suscité un tel engouement dans les armées françaises que les états-majors ont éprouvé le besoin, début 1998, d'en clarifier les règles d'emploi en édictant des circulaires fixant les conditions d'accès. Ne serait-ce pas là, au moins implicitement, une des toutes premières applications de la doctrine française relative aux opérations d'information ?